



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 55854

Texte de la question

M. Xavier Deniau demande à M. le Premier ministre s'il est exact que le Gouvernement vient de décider d'agir par ordonnances pour appliquer la directive Natura 2000. S'il est un domaine où la concertation des parlementaires est nécessaire, c'est bien celui là, qui touche la vie même de nos circonscriptions. Il lui demande donc si le Gouvernement peut revenir à une plus exacte appréciation des responsabilités en soumettant au Parlement la directive 92/43/CEE.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur la transposition par ordonnance de la directive 92/43/CEE, dite directive Natura 2000. Monsieur le Premier le ministre confirme à l'honorable parlementaire que le Parlement a définitivement adopté, le 21 décembre 2000, le projet de loi autorisant le Gouvernement à transposer par ordonnance des directives communautaires, dont la directive Natura 2000.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Deniau](#)

Circonscription : Loiret (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55854

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7231

Réponse publiée le : 12 février 2001, page 931